

CEINTURE DE SÉCURITÉ

Environ le quart des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade qui décèdent dans un accident ne sont pas attachés. Pour les passagers arrière seulement, ce taux grimpe à plus de 35%.

FAITS

QUOI?

- › Chaque année, en moyenne, de 2016 à 2020, il y a eu, parmi les conducteurs ou passagers de véhicules de promenade qui ne portaient pas la ceinture de sécurité :
 - **50** décès (27 %);
 - **125** personnes blessées gravement (17 %).
- › Le nombre d'infractions a été en moyenne de 30 064 chaque année, de 2015 à 2019.

QUI?

- › Parmi les occupants d'un véhicule de promenade décédés, le taux de non-port de la ceinture de sécurité est plus élevé chez :
 - les hommes (**32 %**, contre 19 % chez les femmes);
 - les personnes âgées de 25 à 49 ans (**36 %** contre 26 % chez les moins de 25 ans et 21 % chez les 50 ans ou plus).

QUAND?

- › Le taux de non-port de la ceinture est plus élevé dans les accidents mortels survenus :
 - le soir, de 18h à minuit (40%), et la nuit, entre minuit et 6h (39%);
 - le vendredi (33%) et le dimanche (40%).

OÙ?

- › Le taux de non-port de la ceinture est plus élevé dans les accidents mortels ayant eu lieu :
 - en milieu forestier (50%);
 - dans une courbe (34%).

► Quelques informations supplémentaires

- En 2018, l'amende pour omission de porter la ceinture de sécurité a augmenté, passant de 80\$ à 100\$ à un montant de 200\$ à 300\$. Ce montant se veut dissuasif pour la clientèle à risque élevé, peu sensible aux messages véhiculant des comportements sécuritaires.
- Les **recherches** démontrent que :
 - le port de la ceinture de sécurité réduit de moitié les risques d'être tué ou blessé gravement dans un accident;
 - si tous les occupants d'un véhicule bouclaient leur ceinture, on pourrait éviter environ 25 décès et réduire de 63 le nombre de personnes blessées gravement chaque année.

► Solutions/actions à privilégier

Poursuivre la sensibilisation en y incluant la notion de passager arrière avec le message suivant : **Attachez-vous, à l'arrière comme à l'avant.**

Sensibiliser la population au fait que le non-port de la ceinture de sécurité est souvent associé à d'autres comportements dangereux sur la route (vitesse, alcool, etc.).

Sensibiliser les usagers au fait que les conséquences d'un accident sur une route peu fréquentée sont aussi graves que sur une route achalandée.

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité